

Assemblée régulière du 3 octobre 2024

2024-10-114	Adoption de l'ordre du jour
2024-10-115	Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2024-10-116	Comptes à recevoir
2024-10-117	Comptes à payer
2024-10-118	Modification – Politique de capitalisation et d'amortissement
2024-10-119	Réorganisation de la structure organisationnelle et refonte de l'organigramme de l'état-major
2024-10-120	Fin de la période de probation – Chef de division prévention et formation
2024-10-121	Fin de la période de probation - Pompiers
2024-10-122	Prolongation de la période de probation - Employé matricule 2318
2024-10-123	Autorisation de signature – Transaction et Reçu-Quittance - Grief POM-23-02
2024-10-124	Adoption du règlement d'emprunt 110 décrétant un emprunt et une dépense de 847 200 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires et cylindres
2024-10-125	Levée de l'assemblée

Le 7 octobre 2024

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 3 octobre 2024 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président
Richard Forget, vice-président
Michel Bazinet, membre
Dominique Forget, membre

Luc Grenon, membre
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim
Valérie Villeneuve, trésorière par intérim
Éric Fulker, dicteur général secrétaire-trésorier

Était absent : André Ibghy, membre

Ouverture de la séance

2024-10-114 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-10-115 Approbation du procès-verbal de la séance précédente

CONSIDÉRANT QU'

une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence le président est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-116 Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 25 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-117 Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 25 septembre 2024, au montant de 534 397.65\$.

ADOPTÉE

2024-10-118 Modification – Politique de capitalisation et d'amortissement

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution 2020-12-99, le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté une politique de capitalisation et d'amortissement, le 3 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'

il est requis d'apporter des modifications à l'annexe A – Grille de politique d'amortissement ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts modifie l'annexe A de la Politique de capitalisation et d'amortissement comme suit :

1. période de financement à 30 ans des catégories :
 - Caserne de pompiers
 - Atelier-garage
 - Centre de formation
2. périodes de vie utile et de financement à 15 ans de la catégorie :
 - APRIA

ADOPTÉE

2024-10-119 Réorganisation de la structure organisationnelle et refonte de l'organigramme de l'état-major

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts souhaite optimiser l'efficacité de son service et mieux répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de procéder à une refonte de la structure organisationnelle et de l'organigramme de l'état-major afin de mieux répartir les responsabilités et d'assurer une gestion efficace et cohérente ;

CONSIDÉRANT QU'

une modification de la politique de cadres et du Plan d'évaluation des emplois est nécessaire pour assurer une adéquation entre les postes et les responsabilités, ainsi que pour faciliter la gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE

la révision des postes ne requiert aucune modification aux contrats en cours des employés concernés ;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-2024-09, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet ;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

1. Refonte de l'organigramme

Approuve la refonte complète de la structure organisationnelle de la Régie incendie des Monts ainsi que l'adaptation de l'organigramme de l'état-major selon les nouvelles dispositions qui suivent.

2. Modification des postes suivants :

Les changements suivants sont adoptés :

a. **Éric Mariner**

Changement de son poste de Chef aux opérations, à la planification et aux relations de travail au nouveau poste de Chef de division aux opérations, à la planification et aux relations de travail.

b. **Julie Venne**

Changement de son poste de Capitaine à la prévention au poste de Chef à la prévention.

c. **Laurent Pichon**

Changement de son poste de Chef aux opérations, équipements et logistique au nouveau poste de Chef de division aux opérations, équipements et logistique.

d. **Claude Daviault-Robitaille**

Changement de son poste de Chef à la prévention et formation au nouveau poste de Chef de division prévention et formation.

3. Plan d'évaluation des emplois

Approuve la modification du Plan d'évaluation des emplois, visant à évaluer la pertinence des nouvelles responsabilités et de la répartition des tâches à travers l'organigramme révisé.

4. Modification de la politique de cadres

Approuve la modification de la politique de cadres pour refléter les nouvelles fonctions et les responsabilités des employés concernés, tout en intégrant des critères d'évaluation et de gestion adaptés à la nouvelle structure organisationnelle.

5. Maintien des contrats actuels

Les changements de postes précités n'entraîneront aucune modification aux conditions contractuelles actuelles des employés concernés.

6. Application immédiate

La présente réorganisation prendra effet immédiatement, et le directeur général est mandaté pour mettre en œuvre ces changements, ajuster l'organigramme en conséquence et appliquer la nouvelle politique de cadres ainsi que le Plan d'évaluation des emplois.

ADOPTÉE

2024-10-120 Fin de la période de probation – Chef de division prévention et formation

CONSIDÉRANT

la teneur de la résolution numéro 2024-03-034 relativement à l'embauche de M. Claude Daviault-Robitaille;

CONSIDÉRANT QUE

la période de probation d'une durée de six (6) mois prévue au contrat de travail de M. Claude Daviault-Robitaille se termine le 15 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'

au cours de cette période d'essai, monsieur Claude Daviault-Robitaille a su démontrer les compétences suffisantes et adéquates pour exercer les pouvoirs et obligatoires reliés à son poste;

CONSIDÉRANT

la recommandation RH-008, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme monsieur Claude Daviault-Robitaille au poste de Chef de division prévention et formation, conformément aux dispositions prévues à son contrat de travail.

ADOPTÉE

2024-10-121 Fin de la période de probation - Pompiers

CONSIDÉRANT QUE

les pompiers ci-dessous terminent leur période de probation de douze (12) mois travaillés au poste de pompier le 5 octobre 2024;

CONSIDÉRANT

la recommandation du chef aux opérations, à la planification et aux relations de travail ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de pompier aux personnes suivantes, au 5 octobre 2024, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur :

- Clermont, Alexis
- Déry, Thomas
- Kowalczyk, Mateusz
- Langlois, David
- Lepage, Émile
- Rainville, Jonathan
- Syracuse, Nicholas

- Thériault, Claude
- Tremblay, Maude

ADOPTÉE

2024-10-122 Prolongation de la période de probation - Employé matricule 2318

CONSIDÉRANT QUE

l'employé matricule 2318, pompier apprenti au sein du service de la Régie incendie des Monts, a été engagé pour une période de probation de douze (12) mois, conformément l'article 3.01 f) de la convention collective

CONSIDÉRANT QUE

l'employé matricule 2318 a pris un congé temporaire pour travailler avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au cours de l'été dernier ;

CONSIDÉRANT QUE

ce départ temporaire a eu un impact sur sa capacité à compléter son temps de probation et à être pleinement évalué dans son rôle de pompier apprenti ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts souhaite s'assurer que l'employé matricule 2318 bénéficie de l'évaluation complète prévue dans sa probation ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve l'extension de la période de probation de l'employé matricule 2318 pour une durée additionnelle de trois (3) mois, à compter de la date de la présente résolution, soit jusqu'au 3 janvier 2025;

QUE cette extension permettra à l'employé matricule 2318 de compléter la totalité des exigences de son évaluation avant qu'une décision définitive ne soit prise concernant sa permanence en tant que pompier temp partiel.

ADOPTÉE

2024-10-123 Autorisation de signature – Transaction et Reçu-Quittance - Grief POM-23-02

CONSIDÉRANT QUE

que le Syndicat des Pompiers et Pompières de la Régie incendie des Monts a déposé pour et au nom des Salariés le grief portant le numéro POM-23-02, le 26 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'

une entente de principe est intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT QUE

les Parties désirent régler à l'amiable le présent litige, le tout sans admission de part et d'autre et régler le grief portant le numéro POM-23-02;

Il est proposé par Luc Grenon, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur Frédéric Broué, président, et monsieur Éric Fulker, directeur général secrétaire-trésorier, à signer la Transaction et Reçu-Quittance, concernant le règlement du grief portant le numéro POM-23-02.

ADOPTÉE

2024-10-124

Adoption du règlement d'emprunt 110 décrétant un emprunt et une dépense de 847 200 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires et cylindres

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration reconnaît l'importance d'assurer la sécurité de ses pompiers et des citoyens dans le cadre de ses interventions d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE

les appareils respiratoires actuels du service d'incendie sont désuets et nécessitent un remplacement pour répondre aux normes de sécurité en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration estime qu'il est nécessaire et dans l'intérêt public de procéder à l'acquisition de soixante (60) nouveaux appareils respiratoires ainsi que de cent-vingt (120) cylindres, pour un montant total de 847 200 \$, taxes incluses ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 110, décrétant un emprunt de pour l'acquisition de soixante (60) appareils respiratoires et cent-vingt (120) cylindres.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2024-10-125

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dominique Forget, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h42.

Frédéric Broué, président

Éric Fulker, directeur général
secrétaire-trésorier